

# Rapport de la Directrice générale sur les perspectives financières

Chers Membres,

Depuis le lancement de notre septième Plan stratégique, l'OMSA a considérablement amélioré sa transparence financière et sa responsabilité. Nous avons simplifié, consolidé et harmonisé nos rapports financiers et engagé activement les Membres dans un dialogue honnête sur les défis financiers de notre Organisation. Ce bref rapport témoigne de ces efforts ; les pages 4 à 8 vous donnent un aperçu rapide des résultats financiers pour l'année 2022 et les perspectives financières pour 2023 et 2024. Je vous invite à lire ce document en préambule, avant de vous plonger dans les documents financiers disponibles sur la [page web](#) de la 90<sup>ème</sup> Session générale.

En examinant nos performances financières, vous constaterez que les contributions statutaires des Membres ont diminué en pourcentage global du budget consolidé de l'OMSA au fil du temps. Afin d'assurer sa capacité opérationnelle, l'Organisation mobilise les fonds nécessaires des contributions volontaires reçues par le biais du Fonds mondial. L'intérêt continu et l'accroissement des investissements dans le Fonds mondial ont accéléré le taux de croissance de l'OMSA, élargissant notre offre de services pour exécuter le mandat et les résolutions adoptées par l'Assemblée. Cependant, ce taux de croissance exponentiel exerce une considérable pression supplémentaire sur l'Organisation et n'a pas, en revanche, réduit la pression budgétaire sur le Budget général pour couvrir les frais fixes et récurrents ainsi que les investissements clés (par exemple, la transformation numérique), les activités (par exemple, la reconnaissance des statuts) ou les bureaux régionaux.

Les contributions statutaires et extraordinaires au Budget général sont une source fondamentale de financement et sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation. Elles assurent un niveau de financement solide et permettent d'allouer et d'aligner les ressources sur nos activités et nos plans stratégiques. Elles sont essentielles à la viabilité financière de l'OMSA. Dans ce contexte, en coordination avec le Conseil et avec votre soutien, l'Assemblée a accepté, en 2022, le principe d'une augmentation de 30 % des contributions statutaires sur la période 2023-2025, avec une augmentation de 15 % adoptée pour 2023 et une augmentation prévue de 7,5 % pour 2024 et 2025. À cette époque, les perspectives financières de rebond après la crise pandémique étaient plus optimistes. Par conséquent, l'OMSA avait inclus l'indice des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») de l'OCDE tel que prévu par la Résolution n° 15 de mai 2018 dans le pourcentage d'augmentation des contributions statutaires demandées aux Membres.

Malgré ce gain important, les perspectives financières de l'OMSA restent médiocres, combinant une inflation élevée et une faible croissance économique. Lors de la préparation du [Programme de travail prévu au Budget](#) de l'OMSA pour 2024, l'impact de l'inflation élevée de tous les biens et services, associée à la crise énergétique, a déjà pesé sur notre capacité à mettre en œuvre les activités de l'OMSA. En effet, le taux d'inflation va faire disparaître et consommer les gains positifs de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, lors de la réunion de mars 2023, le Conseil a convenu à l'unanimité de demander aux Membres d'augmenter les contributions statutaires pour 2024 de 15 % pour amortir l'impact de l'inflation.

Je comprends que la situation financière mondiale a un impact sur tous les Membres ; je suis consciente de la demande qui a été faite et je vous remercie pour votre soutien continu et votre investissement pour la santé et le bien-être des animaux. Les pages 2 à 3 vous offrent de plus amples informations pour vos réflexions nationales dans le cadre de l'approbation de cette augmentation.

La prochaine Session générale, notre première en mode présentiel en trois ans, est la preuve de la capacité de l'OMSA et de ses Membres de se réunir pour discuter de solutions, d'innovations et d'idées concernant la santé et le bien-être des animaux, y compris l'approche « Une seule santé » et la transformation des systèmes alimentaires. L'influenza aviaire, qui ravage actuellement des pays du monde entier, sera en tête de l'ordre du jour. La pandémie de COVID-19 a mis en exergue la nécessité et l'importance de disposer de systèmes de santé solides et a attiré l'attention de tous les décideurs politiques et des plus hautes autorités sur la contribution essentielle des Services vétérinaires nationaux. Je suis convaincue que, grâce à votre soutien et à votre engagement continu, l'OMSA continuera d'avoir une incidence mesurable, d'être un défenseur systématique des Services vétérinaires et d'aider ses Membres à prendre des décisions politiques fondées sur des données probantes pour faire face aux défis actuels et futurs.

Je me réjouis de vous retrouver en mai et vous remercie de votre soutien,



Monique Eloit  
Directrice générale

## Pourquoi une augmentation de 15 % des contributions statutaires pour 2024

Le défi de longue date de l'OMSA en matière de financement durable a été présenté par le biais d'un dialogue et d'une consultation régulière de ses Membres au cours de 2021-22. Cette discussion a réaffirmé que la capacité de l'Organisation à avoir un impact est limitée par un modèle de financement où les Membres sont libres de choisir leur catégorie de contributions statutaires et où la part réelle du financement entièrement flexible et prévisible continue de baisser par rapport aux contributions volontaires, qui sont entièrement dépendantes de la générosité et des priorités des partenaires financiers. En outre, la discussion a mis en évidence la différence considérable en termes de soutien financier que les Membres fournissent à l'OMSA par rapport à d'autres organisations internationales ayant des fonctions et une approche similaires.

Suite à l'adoption de la Résolution n° 15 en mai 2018, l'OMSA utilise depuis 2019 l'Indice annuel des prix à la consommation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (IPC « OCDE-Total ») de l'année précédente pour calculer les contributions statutaires pour l'année suivante. Cette mesure, associée à des politiques de diminution de ses coûts et de recherche d'efficacité, a soutenu les efforts de l'OMSA pour contrer ses difficultés financières, avec un impact positif limité.

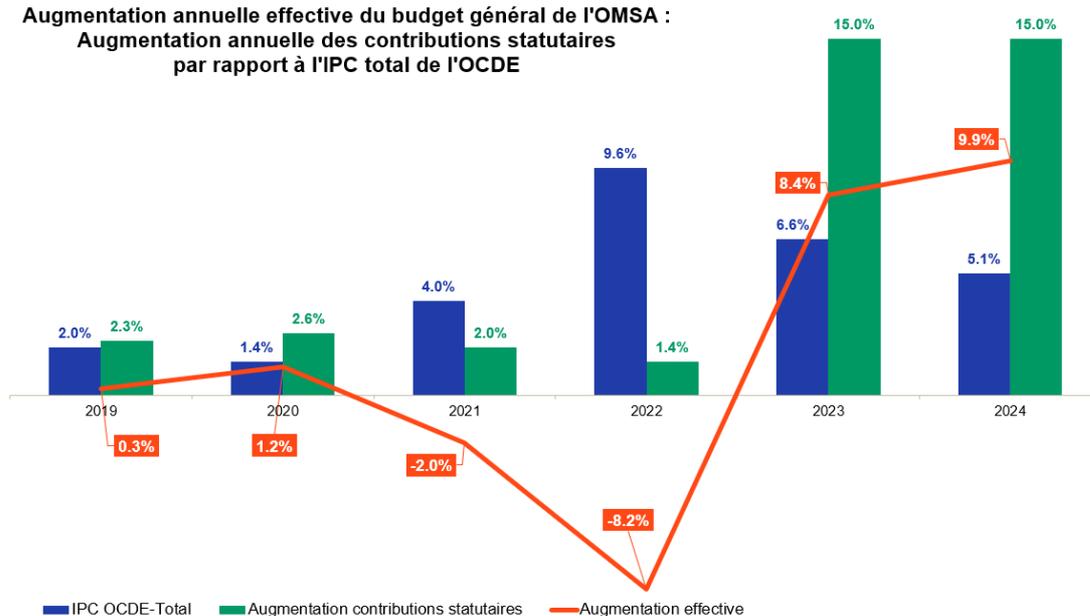
Au cours du processus budgétaire et de planification pour élaborer le budget 2023, il est

apparu évident que la pression financière sur le Budget général était énorme et que le programme de travail associé ne pouvait être mis en œuvre qu'avec une augmentation des contributions statutaires. Les Membres de l'OMSA ont soutenu cette demande et, en 2022, le Conseil et l'Assemblée Mondiale ont approuvé le principe d'une augmentation de 30 % des cotisations statutaires sur trois ans, compte tenu des difficultés économiques affectant de nombreux Membres ; d'où une augmentation de 15 % des cotisations statutaires dès 2023, suivie d'une augmentation de 7,5 % en 2024 et 2025.

La demande initiale de l'OMSA d'appliquer une augmentation de 30 % sur trois ans a été proposée sur la base d'une longue période de faible inflation (avec une moyenne de 1,7 % entre 2015 et 2020) et de l'attente que cette tendance se poursuive. Malheureusement, l'OMSA n'a pas été épargnée par la situation économique mondiale mêlant inflation élevée et faible croissance économique, une situation qui a déjà fait des ravages, notamment au cours des deux dernières années.

Le graphique ci-dessous présente une comparaison des augmentations annuelles des contributions statutaires par rapport à l'IPC total de l'OCDE et indique l'augmentation annuelle effective du Budget général de l'OMSA (en orange) sur la période 2019-2024<sup>1</sup>.

**Augmentation annuelle effective du budget général de l'OMSA :  
Augmentation annuelle des contributions statutaires  
par rapport à l'IPC total de l'OCDE**



<sup>1</sup> Les IPC « OCDE-Total » pour les années 2023 et 2024 reposent sur les estimations de mars 2023.

Le graphique montre comment, malgré des augmentations constantes des cotisations statutaires depuis 2019, l'inflation a annulé l'augmentation annuelle effective des cotisations statutaires pour les exercices 2021 et 2022. Grâce à l'augmentation de 15 % des cotisations statutaires votée en 2022 pour l'exercice 2023, l'augmentation effective a atteint cette année-là + 8,4 %.

Si la demande initiale de l'OMSA d'augmenter les contributions statutaires de 7,5 % en 2024 avait été soumise aux Membres, l'inflation l'aurait pratiquement consommée, entraînant une augmentation effective de +2,5 %. En appliquant cette augmentation, l'OMSA n'aurait pas pu mettre en œuvre toutes les activités du Programme de travail prévu au Budget 2024 financé par le Budget général. Pour mémoire, le Budget général couvre les ressources humaines, la maintenance des bâtiments et des infrastructures numériques et les frais récurrents, ainsi que les réunions des commissions et des groupes spécialisés de l'OMSA, les conférences régionales et les sessions générales. Si cette demande avait été maintenue, elle aurait eu un effet préjudiciable sur l'OMSA et sa viabilité financière.

Dans ce contexte et suite au soutien unanime du Conseil, l'OMSA a soumis à ses Membres un Budget général 2024 équilibré en appliquant une augmentation de 15 % aux contributions statutaires 2024 (voir SG/6 - [Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2024](#)). L'augmentation de 15 % des contributions statutaires de 2024 garantira la couverture de tous les coûts sans impact négatif sur la mise en œuvre du programme de travail 2024, et conduit à une augmentation effective de 9,9 %.

Cela correspondrait à une augmentation réelle de 18,2 % pour les exercices 2023-2024, mais à seulement +9,6 % d'augmentation sur la période 2019-2024. La différence considérable dans les gains réels entre ces deux périodes illustre clairement l'impact de l'inflation sur le Budget général de l'Organisation. Cela explique également la dépendance accrue de l'OMSA vis-à-vis des contributions volontaires pour répondre aux besoins changeants de ses Membres.

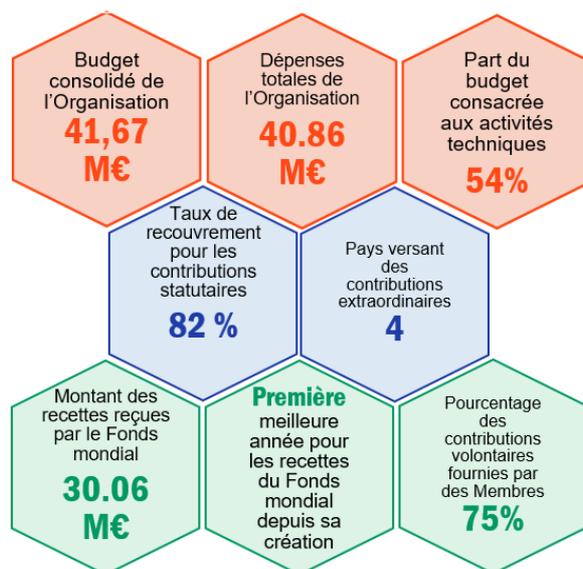
L'OMSA reste déterminée à continuer à soutenir ses Membres. Pour pouvoir relever les défis d'aujourd'hui et de demain, l'Organisation doit être durablement financée et équipée. Des investissements appropriés dans le Budget général constituent la seule source de revenus durable et prévisible, permettant d'affecter et d'aligner les ressources sur l'exécution du mandat de l'Organisation et l'accomplissement du septième Plan stratégique.

**Les pages suivantes fournissent aux Membres une version abrégée des résultats financiers de l'OMSA pour 2022 et des perspectives financières pour 2023 et 2024. Elles ont pour objet d'aider les Membres à mieux comprendre la situation financière de l'Organisation et la manière dont l'OMSA utilise tous ses flux de revenus pour satisfaire les besoins et les attentes des Membres.**

# Rapport financier SG/4: 96<sup>ème</sup> exercice (1er janvier – 31 décembre 2022)

Lors de la Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2023, les Membres de l'OMSA seront appelés à approuver le Rapport financier pour le 96<sup>ème</sup> exercice financier de l'OMSA (2022), via l'adoption de la Résolution N° 3 (2022).

## Chiffres clé pour 2022



L'OMSA invite ses Membres à lire tout le [96<sup>ème</sup> rapport financier](#), qui présente un aperçu complet de la performance financière à travers des chapitres budgétaires harmonisés et des indicateurs clés de performance financière, ainsi que les états financiers certifiés.

## Recettes 2022

L'OMSA dispose de deux sources principales de financement:

- **Contributions statutaires** (i.e. contributions annuelles payées) et contributions extraordinaires (i.e. contributions incluant les contributions statutaires) versées par les Membres au Budget général et utilisées pour le fonctionnement de l'Organisation;
- **Contributions volontaires** des Membres versées au Fonds mondial (en sus de leurs contributions statutaires) ainsi que de la part d'organisations intergouvernementales, de fondations philanthropiques et du secteur privé.

En plus de ces deux principales sources de financement, l'OMSA reçoit également des contributions volontaires des Membres hébergeant les Représentations régionales ou sous-régionales ; ces contributions peuvent être financières ou en nature, prenant alors la forme

d'une mise à disposition de locaux. Les Membres contribuent également à l'augmentation des capacités techniques de l'Organisation ainsi qu'à son aptitude à réaliser ses objectifs en détachant des experts à l'OMSA, une contribution très appréciée de l'Organisation.

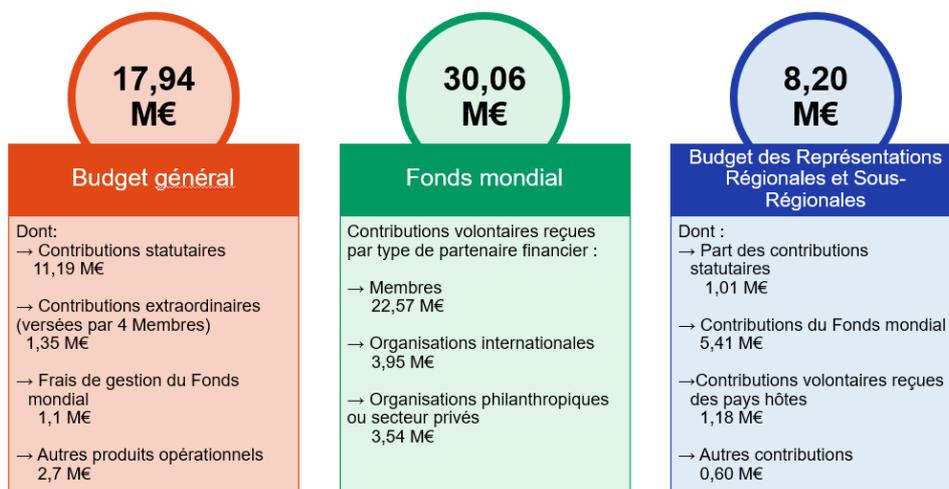
En 2022, le taux de recouvrement des cotisations statutaires était de 82 % ; légèrement inférieur à celui de 2021 (84 %). Ainsi, le paiement des cotisations statutaires par les Membres reste stable.

Malgré les défis économiques rencontrés en 2022, les Membres et les partenaires financiers de l'OMSA se sont mobilisés pour apporter leur généreux soutien, afin de financer le programme de travail toujours plus vaste de l'OMSA. L'année 2022 a été une année record en termes de recettes perçues pour le Fonds mondial (30,06 M€).

Ce résultat positif, en plus des nouvelles subventions signées en 2022 (25,56 M€), traduit un intérêt et des investissements confirmés pour le Fonds mondial.

A l'avenir, l'OMSA continuera à s'engager auprès des bailleurs de fonds, existants et nouveaux, en les encourageant à verser des contributions

volontaires non fléchées. De manière générale, les investissements non fléchés sont insuffisants pour permettre à l'Organisation d'avoir les ressources nécessaires pour couvrir efficacement ses activités programmées.



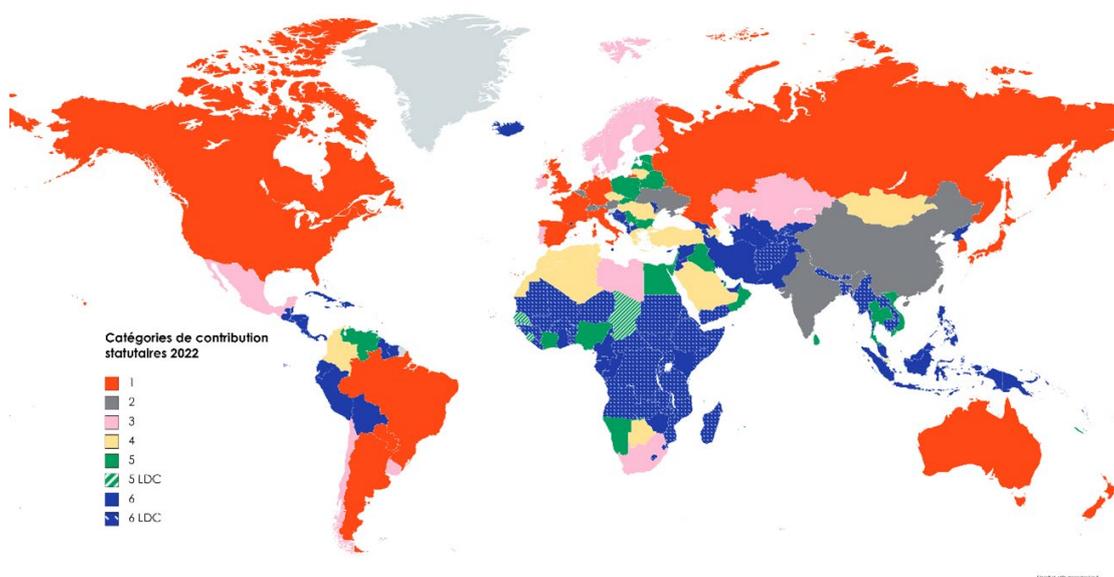
## Coup de projecteur sur les contributions statutaires

La carte ci-dessous illustre la répartition de 182 Membres par catégorie de contribution statutaire en 2022. Cette année, 72 % des Membres (132/182) ont versé des contributions statutaires pour les catégories 5 et 6. Ainsi, seuls 13 % des pays versaient des contributions statutaires pour les catégories 1 et 2, et 15 % pour les catégories de contributions statutaires 3 et 4.

Par conséquent, les perspectives financières du Budget général dépendent du plus petit pourcentage

de Membres qui s'acquittent de leurs contributions statutaires.

Au cours de cette année, un Membre a changé de catégorie de contribution en choisissant une catégorie inférieure (catégorie 3 au lieu de catégorie 1), entraînant une diminution de recettes de 89 K€. Un Membre n'était plus considéré comme un PMA par le Conseil économique et social des Nations Unies, passant de 6 PMA à 6.



## Dépenses 2022

Le [Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'OMSA en 2022](#) (SG1) décrit en détail les progrès réalisés en 2022, soulignant un « retour à la normale » dynamique des activités alignées sur les périodes antérieure à la pandémie COVID-19 ainsi que la concrétisation des réalisations clés de l'Organisation.

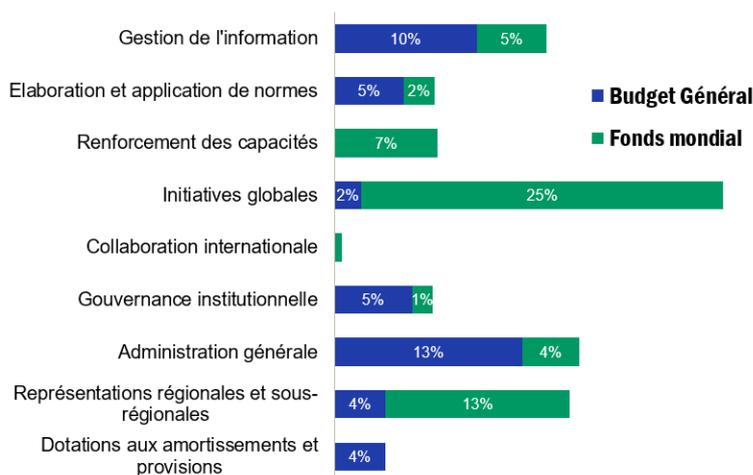
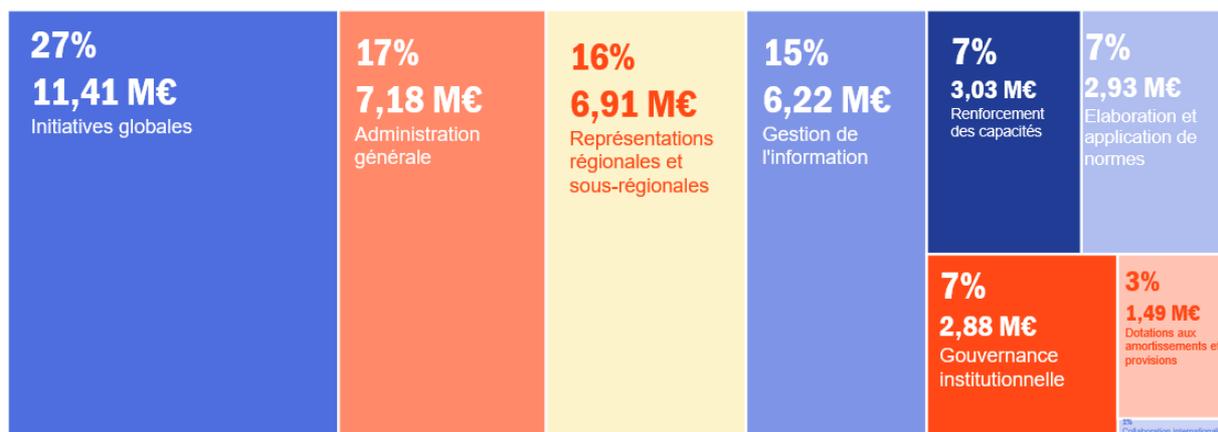
Le graphique ci-dessous présente la répartition des activités de l'Organisation consolidée par chapitre budgétaire<sup>2</sup>. En 2022, 54 % des dépenses ont soutenu la réalisation d'activités techniques liées à la mise en œuvre du mandat de l'Organisation et du septième Plan stratégique. En pole position, des ressources essentielles ont été mises à disposition pour mettre en œuvre des stratégies ou des initiatives mondiales, notamment des stratégies mondiales sur l'[usage responsable et prudent des agents antimicrobiens](#), la [rage transmise par les chiens](#), la [peste porcine africaine](#) et la [peste des petits ruminants](#), entre autres.

Le deuxième investissement le plus important a été consacré à la transformation numérique - principalement pour moderniser [WAHIS](#), mais aussi pour développer [ANIMUSE](#), le portail des Délégués, entre autres.

Viennent ensuite des investissements pour renforcer les capacités des Membres de l'OMSA à se conformer aux standards de l'Organisation, l'élaboration de normes internationales et l'[Observatoire de l'OMSA](#).

L'administration générale et la gouvernance institutionnelle ne représentent que 24 % du budget consolidé, suivis des 17 % consacrés au soutien des bureaux régionaux de l'OMSA.

En 2022, l'OMSA s'est efforcée de limiter au maximum les dépenses et réduire les coûts, compte tenu de la pression budgétaire, du manque de financement et de la hausse de l'inflation. De nombreuses mesures ont été mises en place, comme l'organisation de réunions virtuelles, notamment des réunions de gouvernance clés telles que la Session générale, les Commissions spécialisées et les Conférences des Commissions régionales. Bien que les réunions virtuelles permettent des économies de coûts, les ressources humaines et les coûts de service associés sont considérables. Il faut aussi tenir compte d'un moindre engagement des participants.



Ce graphique montre la source de financement pour chacun des chapitres budgétaires, offrant une compréhension plus complète des complémentarités et des synergies du Budget général et du Fonds mondial. On compte de plus en plus sur le Fonds mondial pour couvrir les charges de personnel et la mise en œuvre d'activités essentielles pour exécuter le mandat et atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation.

Il est essentiel de s'assurer que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour couvrir la charge de ses ressources humaines par le Budget général, étant donné que les ressources du Fonds mondial sont imprévisibles et associées à un but particulier, ce qui entraîne une mobilisation constante des ressources.

<sup>2</sup> Le graphique tient compte des chiffres agrégés du Budget général et du Fonds mondial.

## SG/5: Budget 2023 révisé

2023 marque une étape importante dans la mise en œuvre du septième Plan stratégique de l'OMSA et la réalisation de ses cinq objectifs stratégiques pour mener à bien le mandat de l'Organisation.

S'appuyant sur les performances de 2022, le Budget révisé proposé pour 2023 vise à matérialiser l'ambitieux programme de travail approuvé par l'Assemblée l'année dernière.

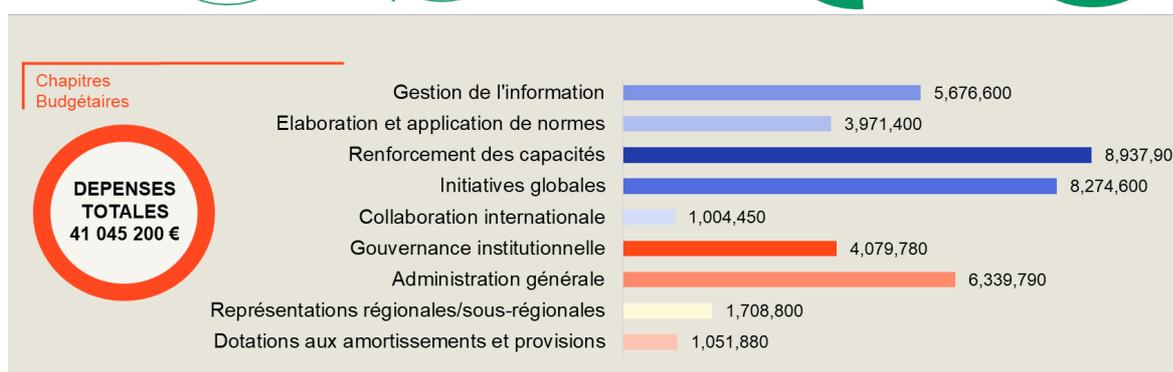
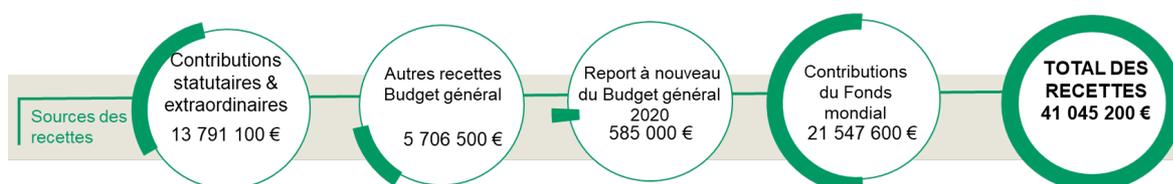
Pour la première fois, un cadre budgétaire renforçant les orientations stratégiques et budgétaires de l'Organisation a permis de soutenir et de contrôler le processus d'élaboration du budget. Le graphique ci-dessous présente le résultat de ce processus, représentant les revenus et les dépenses projetées de 2023.

Conformément à l'objectif stratégique 5, « Efficacité et agilité », le cadre budgétaire constitue une avancée majeure en augmentant les gains d'efficacité et les synergies pour toutes les sources de revenus de l'OMSA (contributions statutaires des Membres, contributions volontaires et sources de revenus supplémentaires) par rapport aux neuf chapitres budgétaires harmonisés introduits dans le rapport 89 SG/6, en veillant à ce que la demande financière adressée aux Membres soit basée sur une approche renforcée de définition des priorités.

Une approche comportant des priorités hiérarchisées est essentielle pour que l'OMSA investisse ses ressources limitées dans des domaines ayant potentiellement des impacts forts, tout en contribuant à une meilleure gouvernance et transparence. Le cadre budgétaire place en outre la planification opérationnelle et le suivi budgétaire comme des éléments clés d'un contrôle opérationnel et d'un dialogue sur la gestion des performances dans l'ensemble de l'Organisation, améliorant la qualité des rapports pour les Membres et positionnant la notion d'impact comme le principe directeur de la responsabilité de l'OMSA.

L'OMSA invite ses Membres à lire le [Budget 2023 révisé](#) complet disponible sur le site web de l'Organisation. Le document présente le budget consolidé de l'OMSA pour l'année 2023, les recettes et les dépenses révisées pour l'exercice 2023, relatives au Budget général, au Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial) et à toutes les Représentations régionales et sous-régionales.

Pour mémoire, l'Assemblée vote le Budget général et reçoit des informations pour le Fonds mondial et les Représentations régionales et sous-régionales.



# SG/6: Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2024

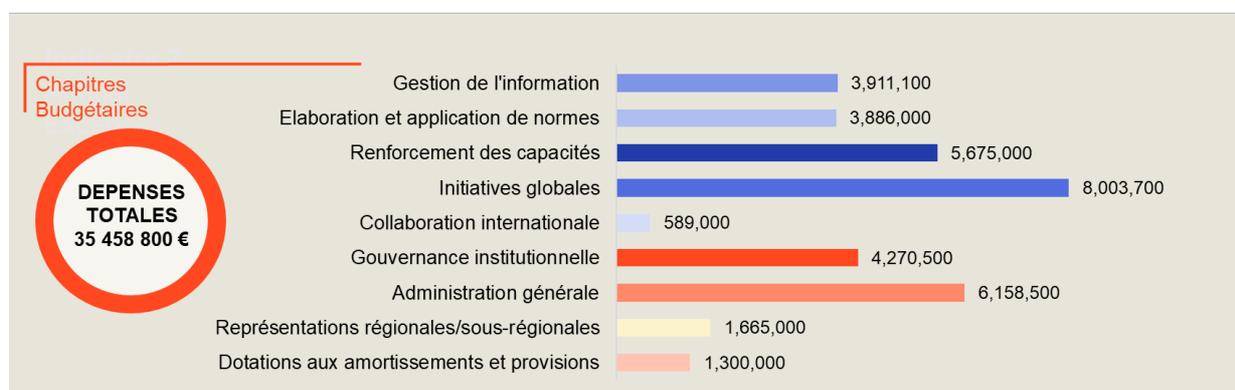
Le [Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2024](#) est disponible en ligne et décrit en détail l'ambitieux programme de travail de l'Organisation pour 2024.

## Programme de travail 2024

Le Programme de travail prévu au Budget de 2024 s'élève à 35,46 M€, dont 53 % proviennent du Budget général et 47 % du Fonds mondial. Les budgets des Représentations régionales et sous-régionales ne sont pas inclus dans ce chiffre et seront fournis une fois que le Budget 2024 aura été établi (fin 2023).

Les contributions volontaires en cours de signature ou de négociation, ainsi que les contacts positifs établis avec des bailleurs de fonds, ne sont pas inclus dans cette estimation. Par conséquent, les prévisions du Fonds mondial continueront d'évoluer à la hausse tout au long de l'année.

Le programme de travail 2024 s'appuie sur l'établissement de priorités porté par le cadre budgétaire 2023-2024, en prenant en considération les intérêts et les besoins des Membres en tant que bénéficiaires clé. L'exercice tient compte des expériences acquises et des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de travail antérieurs et de l'exécution du budget. Les efforts sont centrés sur les gains d'efficacité et de productivité ainsi que la hiérarchisation des priorités en vue de remplir les objectifs du Plan stratégique. Des ajustements budgétaires ont été effectués pour faire face à l'inflation croissante et aux vulnérabilités financières.



## Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant

Les contributions statutaires annuelles des membres sont la source de financement principale et durable de l'OMSA. Les autres revenus du Budget Général comprennent principalement les recettes perçues au titre des dossiers d'évaluation de statuts sanitaires et les frais de gestion du Fonds mondial.

La contribution annuelle des Membres proposée pour l'exercice 2024 est indiquée à droite et comprend une augmentation de 15 % par rapport à l'année 2023.

S'ils le souhaitent, les Membres peuvent choisir de verser une contribution extraordinaire à l'OMSA. Le cas échéant, le Membre reste dans sa catégorie de contribution statutaire, mais est exempté de sa contribution pour l'année en cours. Il existe deux catégories de contributions extraordinaires : un versement unique d'un montant minimum de 500 000 € pour la catégorie A et d'un montant de 300 000 € pour la catégorie B.

Lors de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA en mai 2023, les Membres de l'OMSA seront appelés à approuver les contributions financières des Membres pour 2024, via l'adoption de la Résolution N° 7.

Catégorie	Montant total de la contribution statutaire 2024
1 <sup>ère</sup>	295 025 €
2 <sup>ème</sup>	236 020 €
3 <sup>ème</sup>	177 015 €
4 <sup>ème</sup>	118 010 €
5 <sup>ème</sup>	59 005 €
6 <sup>ème</sup>	35 403 €

L'OMSA n'appellera que 50 % des montants des contributions totales dues par les Membres classés parmi les pays les moins avancés (PMA) par le Conseil économique et social des Nations Unies. Au total, 43 Membres relèvent de cette classification.